

DEC191795DR01

Décision portant nomination de Mme Corinne COHEN COUDAR aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7184 intitulée Institut d'histoire du droit

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC145091NSHS portant renouvellement de l'unité mixte UMR 7184 intitulée Institut d'histoire du droit et nommant M. Olivier DESCAMPS en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 7184¹ en date du 25/09/2017 ;

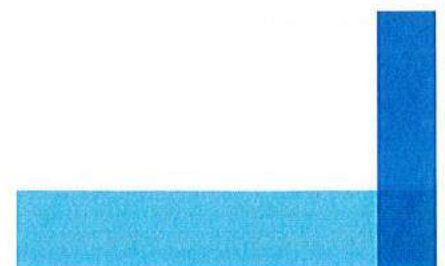
Considérant que **Mme Corinne COHEN COUDAR** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée la délégation Paris-Centre du 2 au 4 avril, puis du 13 au 15 mai 2019.

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Corinne COHEN COUDAR**, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7184 intitulée Institut d'histoire du droit à compter du 16 mai 2019.

Mme Corinne COHEN COUDAR exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Corinne COHEN COUDAR** est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif le 6 juin 2019

Le directeur de l'UMR 7184
Olivier DESCAMPS




Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif

Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale



Sylvain-Karl GOSSELET

Visa de Guillaume LEYTE, président de l'Université Paris 2 Panthéon Assas



CNRS

Délégation Ile-de-France Villejuif

7 rue Guy Môquet

94800 Villejuif

www.dr1.cnrs.fr/



DEC191813INSHS

Décision portant nomination de M. Manuel Charpy aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n°3103 intitulée «L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils-In Visu»

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181907DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n° 3103 intitulée « L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils-In Visu» et nommant M. Manuel Charpy directeur par intérim de cette unité ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu le procès-verbal du Conseil de laboratoire en date du 20 décembre 2018 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} août 2019, M. Manuel Charpy, chargé de recherche CNRS, est nommé directeur de l'unité de service et de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

16 JUIL. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit